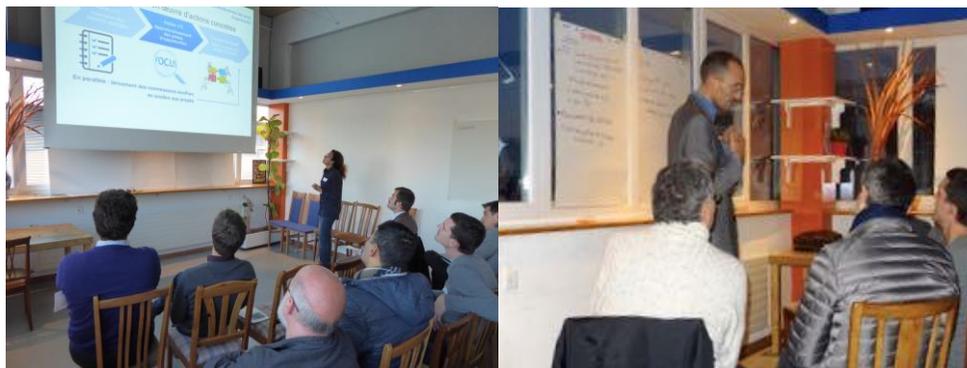




Lancement des écoParcs industriels des Batailles (ZIBAT) et de Mouille-Galand (ZIMOGA)



Deuxième atelier interentreprises



Mémo synthétique

Mercredi 30 novembre 2016
Restaurant La Carte Gourmande, 51 route du Nant d'Avril, Vernier

En collaboration avec  **sofies**
leading sustainability

Table des matières

1. Contexte et objectifs.....	2
2. Résultats thématiques.....	4
Thématique mobilité	4
Thématique énergie.....	5
Thématique surveillance.....	6
Thématique gestion des déchets.....	7
Thématique espace de stockage.....	8
3. Synthèse du plan d'action et perspectives	9
Lancement de la première commission écoParc	9

1. Contexte et objectifs

Cet atelier est la deuxième étape du processus participatif qui permet de favoriser l'évolution de la zone industrielle vers l'écoParc.

Cette évolution se finalisera par la mise en place d'une commission écoParc dont l'objectif principal est le soutien aux futurs projets émergeant des entreprises de la zone.

Les ateliers ont pour objectif de démarrer cette dynamique participative en permettant une première mise en œuvre de projets concrets répondant à des besoins prioritaires des entreprises.



Atelier n°1 : Inventaire des besoins partagés

Les premiers ateliers conduits dans les écoParcs de ZIBAT et ZIMOGA au mois de septembre 2016 avaient comme objectifs de détecter des opportunités de symbioses et mutualisations entre les entreprises, **d'identifier des pistes d'actions collaboratives** et de mieux cerner les enjeux du développement des zones industrielles.

Les thématiques de la **mobilité**, la **surveillance**, la **gestion de l'espace** (stockage de matériel et/ou de déchets) et l'**énergie** se sont révélées constituer les enjeux principaux des entreprises de ZIBAT et ZIMOGA.

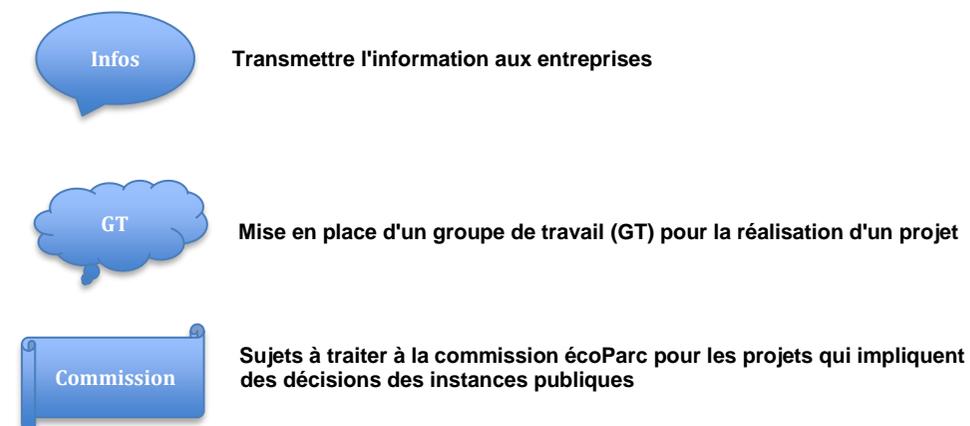
Atelier n°2 : Approfondissement des pistes d'opportunités

Sur la base du constat d'enjeux communs et afin d'augmenter le potentiel de collaboration, le deuxième atelier a réuni en un seul événement une 20aine d'entreprises des zones de ZIBAT et de ZIMOGA.

Chaque participant a eu l'occasion de participer à l'identification de potentiels projets collaboratifs dans deux des quatre thématiques identifiées lors du premier atelier.

Les résultats de ces partages et réflexions sont synthétisés dans les pages suivantes du présent document.

De manière générale, les solutions identifiées se résument aux actions suivantes :



RAPPEL

Séance d'information dédiée à la planification des zones : présentation des outils de planification (PDZI) et des thématiques qui lui sont liées, en particulier la planification de la circulation et des nuisances.

Au premier atelier, la planification de la zone fait l'objet de questionnements et critiques : ceux-ci portent principalement sur les aspects de gestion de la zone, et en particulier sur les relations FTI-entreprises, ainsi que sur la planification de la circulation (PDZI, accès, gestion du trafic, infrastructure, planification énergétique...).

Les entreprises souhaitent améliorer le dialogue avec la FTI et mieux comprendre ce qui est prévu à l'avenir ainsi que l'impact des décisions liées à la planification de la zone sur leur futur.

**Séance d'information sur le plan directeur de la zone industrielle
des Batailles (PDZIBAT)**

Mardi 24 janvier 2017 – 18h-20h

Restaurant La Carte Gourmande

Confirmation présence : <https://goo.gl/forms/iFEoPkFbvqgKBodU2>

**Séance d'information sur le plan directeur de la zone industrielle
de Mouille-Galand (PDZIMOGA)**

Jeudi 26 janvier 2017 – 18h-20h

Restaurant La Carte Gourmande

Confirmation présence : <https://goo.gl/forms/MFTJKuMiBhydu2rs2>

Liste des présences

Entreprises

Alpiq In Tec Romandie SA
Azmut Margaroli
Dupasquier SA
Face à Face atelier d'architecture Sàrl
Friderici Spécial SA
Halle 22 – XTR Sàrl
Hydro-Léman SA
MOA Club
Rampini & Cie SA
Rayanauto
Retripa SA
Sauvin Schmidt SA
SRS Swiss Recycling Services SA
Telecom Swiss Team

Commune de Vernier

Djamal Bourras, responsable du service de récupération

Animation:

David Martin, Sofies
Stéphanie Cariage, Sofies

Marc Sneiders, FTI
Federico Schiffrin, FTI
Shayma Shaban, FTI

2. Résultats thématiques

MOBILITE

Problèmes et potentiels identifiés au 1^{er} Atelier (Rappel) :

Congestion des voies d'accès - Manque de stationnement, problèmes de parking sauvage et squattage de places - Faible utilisation des transports publics – Accès inter-entreprises piétons inexistant, trottoirs peu confortables et peu sûrs - Pas ou peu de pistes cyclables – Etc.



Solutions possibles

Mise en place d'un **plan de mobilité inter-entreprises** pour :

- Navettes autogérées reliant certaines des principales villes frontalières avec l'écoParc
- Vélos en libre-service
- Faciliter le covoiturage
- Location et gestion des places de parking
- Etc.

✚ Liste des entreprises intéressées :

ZIBAT : Alpiq, Telecom Swiss Team, MOA, Halle 22,
ZIMOGA : Retripa, Dupasquier SA, Rampini, SRS Swiss Recycling Services,
 Hydro-Léman SA



Prochaines étapes

Groupe de travail FTI – Centrale Mobilité - Entreprises :



La FTI organise une rencontre entre la **Centrale Mobilité** et les entreprises intéressées. La Centrale Mobilité accompagne les collaborateurs, notamment en proposant toute une gamme de solutions alternatives à la voiture individuelle. La Centrale Mobilité accompagne déjà les entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO) et la zone Industrielle de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA).



COVOITURAGE NAVETTES TRANSPORTS PUBLICS VÉLOS + VÉLOS ÉLECTRIQUES CONSEILS PERSONNALISÉS ANIMATIONS

Pour plus d'information : <http://www.centralemobilite.ch/index.php>

✚ Si vous aussi, vous souhaitez rejoindre le groupe de travail, merci de bien vouloir manifester votre intérêt [ici](#).



Installation de **parkings à vélo aux arrêts de tram et RER**

Ajouter des **passages piétons** sur la route du Nant-d'Avril et un **passage sur voie**

Développement de **services à la zone** (p.ex. offre en restauration au sud de la route du Nant d'Avril) pour diminuer une partie des déplacements

Flexibiliser les **autorisations pour le transport de marchandises sur camions pour des déplacements la nuit**

Sujets à traiter à la première commission écoParc :

Les solutions proposées ci-contre relèvent du domaine public et par conséquent, elles doivent être soumises aux instances publiques concernées par les prises de décision. Ces sujets seront donc traités à l'occasion de la première commission écoParc qui, pour rappel, réunira autour de la même table des représentants de l'Etat, de la commune, des entreprises et de la FTI.



ENERGIE

Problèmes et potentiels identifiés au 1^{er} Atelier (Rappel) :

Besoin de soutien pour développer des installations solaires photovoltaïques (nombreuses toitures à disposition et **procédés industriels électriques**)
Opportunités à saisir dans le cadre de la rénovation de certains bâtiments vétustes : p.ex. contrats de performance énergétique
Etudier les possibilités de mutualiser les frais énergétiques
Raccordement aux réseaux de chaleur (CAD) alentours et réseau gaz (considérer les besoins chaud/froid liés procédés industriels)



Solutions possibles

Concepts énergétiques territoriaux (CET)

ZIBAT et ZIMOGA font l'objet d'une planification énergétique qui donne les principales orientations prévues en termes d'approvisionnement énergétique renouvelable. Ainsi lors du développement de projet (nouvelles constructions ou transformation), les concepteurs peuvent se référer au CET pour savoir quelle source d'énergie est à privilégier (solaire, géothermie, Genilac, etc.).

Installations solaires photovoltaïques (PV)

Partage de connaissances et échanges d'expériences sur les projets réalisés et en cours (faisabilité (aéroport apparemment non limitant), coûts, rentabilité, etc.). Les 2 zones comportent déjà plusieurs installations PV de tailles différentes (voir photo ci-contre) mais d'importantes surfaces de toitures restent disponibles. La rentabilité de ce type d'investissement n'est plus à démontrer (env. 15 ans) et une démarche à l'échelle des écoParcs permet en plus d'envisager – en plus du partage d'expérience – **une mutualisation (et donc une baisse) des coûts de développement et d'installation.**

Développement d'un **parc photovoltaïque (PV)** à l'échelle de la zone, éventuellement dans un réseau commun en autoconsommation.

Préciser les conditions **d'extension des réseaux thermiques chaud/froid existants** (p.ex. CAD SIG et boucle d'anergie Zimeysa) vers la ZIBAT et la ZIMOGA.

Prochaines étapes

Transmettre l'information aux entreprises

La FTI transmet prochainement les informations aux entreprises sur les concepts énergétiques territoriaux (CET) en vigueur à ZIBAT et ZIMOGA sur Genie.ch.

Partage d'expériences

Nous invitons les entreprises à référencer leurs projets PV sur Genie.ch et à utiliser la plateforme (forum de discussion) pour partager leurs expériences.



Sujets à traiter à la première commission écoParc :

Les solutions proposées ci-contre relèvent de l'aménagement du territoire et par conséquent, elles doivent être soumises aux instances publiques concernées par les prises de décision. Ces sujets seront donc traités à l'occasion de la première commission écoParc qui, pour rappel, réunira autour de la même table des représentants de l'Etat, de la commune, des entreprises et de la FTI.

Infos

Commission

Entreprises intéressées : Calvinus, Retripa, Alpiq, Halle 22, MOA

SURVEILLANCE

Problèmes et potentiels identifiés au 1^{er} Atelier (Rappel) :

Nombreux problèmes d'infractions et de vols sont signalés
Sentiment d'insécurité sur la zone et besoin d'actions spécifiques qui adressent ce problème



Solutions possibles

Développer un partenariat public-privé (PPP)

Le partenariat public-privé (PPP) est une plateforme d'échange d'informations à destination des professionnels, sur la base d'un partenariat entre la police cantonale, la police municipale, les entreprises d'une zone industrielle et les agences de sécurité privée pour renforcer la sécurité générale du périmètre d'une zone industrielle. La commune de Meyrin est à l'initiative de cette idée ; il s'agit de la première commune à mettre en place un PPP pour assurer la surveillance et la sécurité de la Zimey.

Repenser la surveillance en zone industrielle ; pour une surveillance concertée et commune

Parallèlement à la démarche PPP, la FTI invite les entreprises à repenser le concept de surveillance/sécurité en zone industrielle de façon intégrée et durable.

La mise en place d'une stratégie de sécurisation sous le pilotage du collectif d'experts iSSUE est une solution fortement conseillée par la FTI. Ce réseau formé d'experts en matière de sécurité a les compétences requises pour élaborer un diagnostic précis. L'approche permet ainsi de mettre en place des solutions efficaces à long terme et au moindre coût. Son objectif est de mobiliser les bonnes ressources au bon moment et au bon endroit.

Prochaines étapes

Rencontre FTI - Commune de Vernier – Police

La FTI organise une rencontre avec la commune de Vernier et la police pour discuter de la possibilité de la mise en place d'un PPP à la ZIBAT et à la ZIMOGA.

🚦 **Entreprises intéressées** : Azmut Margaroli et Rampini & Cie SA

Les entreprises intéressées seront tenues informées de l'avancement du projet. Si vous aussi, vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail, merci de bien vouloir manifester votre intérêt [ici](#).

Rencontre FTI – iSSUE et entreprises de la zone

La FTI organise une rencontre/atelier avec iSSUE pour les entreprises de la zone.

Groupe
de travail

Quelques chiffres, selon sondage de l'EPFL pour la ZIBAY, 2015

Type d'effraction	Nombre d'entreprises
Vols	8 / 16
Vandalisme	4 / 16
Soupçon d'incendie criminel	1 / 16
Effractions diverses	2 / 16

Système de sécurité	Pourcentage
Système d'alarme	73 %
Système de vidéo-surveillance	73 %
Rondes de surveillance nocturne	20 %
Rondes de surveillance diurne	20 %

GESTION DES DECHETS

Problèmes et potentiels identifiés au 1^{er} Atelier (Rappel) :

Enjeux en lien avec la localisation, la gestion et le contrôle d'usage des containers de déchets (incinérables et recyclables)
Fin des tolérances communales au 1^{er} janvier 2017 (les entreprises doivent payer pour leurs déchets incinérables)¹



Solutions possibles

Informier, conseiller et sensibiliser les entreprises au tri et à la collecte des déchets

Prochaines étapes

Transmettre l'information aux entreprises

Information sur les pratiques actuelles de la commune de Vernier - Levée gratuite des déchets recyclables :

La tolérance zéro et le principe du pollueur-payeur est appliquée depuis de nombreuses années aux industries se trouvant sur le territoire de Vernier. De ce fait, les industries ont l'obligation de faire évacuer et éliminer les déchets non-recyclables à leur charge, que ce soit les ordures ménagères, de chantier, lavures ou déchets spéciaux.

Afin d'inciter les industries à recycler, le ramassage porte-à-porte des déchets recyclables tels que le papier, le verre, le PET et les déchets organiques, s'effectue à la charge de la Ville de Vernier, à condition que les entreprises achètent des containers spécifiques pour ces déchets.

Le service de la récupération de la Ville de Vernier se tient volontiers à disposition pour tout complément d'information au 022/306.07.00 ou cev@vernier.ch.

Information sur la fin des tolérances communales : Les communes de Meyrin, Satigny et de Vernier souhaitent coordonner leurs pratiques sur la ZIMEYSAVER. Ces communes, accompagnées de la FTI et du GESDEC, ont mandaté Eco-Engagement et Agnès Giton afin de réaliser un diagnostic sur la gestion des déchets urbains dans votre zone industrielle dans le but de proposer des solutions pour la mise en place d'une pratique commune et identique de collecte des déchets urbains sur la ZIMEYSAVER. Nous vous prions de leur réserver un bon accueil et nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration. Les entreprises seront tenues informées de l'avancée du projet, notamment sur Genie.ch.

Infos

¹ La nouvelle ordonnance fédérale sur la gestion des déchets (OLED) contraint les communes à gérer la collecte des déchets urbains des entreprises contre rémunération. L'intention des services publics est de diminuer la quantité de déchets à incinérer. **Nous parlons ici des déchets urbains des entreprises (analogues aux déchets ménagers, comme les ordures, les plastiques ou les fractions recyclables), et non pas des déchets de production de celles-ci.** La plupart des communes genevoises appliquent une tolérance envers les entreprises, c'est-à-dire qu'elles collectent leurs déchets incinérables gratuitement (généralement avec une limite de quantité). Pour favoriser une prise de conscience et inciter à mieux trier, les entreprises seront amenées à financer elles-mêmes l'élimination de leurs déchets dès le début de l'année 2017, en collaboration avec les communes.

Pour plus d'information : <http://www.genie.ch/community/pg/file/176/read/1014/comptereendu-de-latelier-interentreprises-portant-sur-la-fin-des-tolrances-communales-en-matiere-de-dchets>

GESTION DES DECHETS (suite)

Solutions possibles	Prochaines étapes
<p>Mutualisation de la collecte des déchets</p> <p>La mutualisation de la collecte des déchets consiste au choix de plusieurs entreprises du même prestataire privé et la mise en place d'un équipement commun (containers, compacteurs, etc) selon les conditions à définir entre les acteurs.</p> <p><u>Avantages</u> : Baisse des coûts, meilleur logistique/trafic car moins de passages de camions et un meilleur tri.</p>	<p>Faciliter le processus de mutualisation de la gestion des déchets et encourager le partage de bonnes pratiques</p> <p>Les entreprises intéressées sont invitées à constituer un groupe de travail pour l'élaboration d'un appel d'offre pour la levée des déchets. Si besoin, la FTI reste à disposition pour faciliter/accompagner le processus de mutualisation de la gestion des déchets.</p> <p>Nous invitons également les entreprises qui ont déjà mutualisé leur gestion des déchets à partager leurs expériences sur Genie.ch.</p>



ESPACE DE STOCKAGE

Problèmes et potentiels identifiés au 1^{er} Atelier (Rappel) :

Manque d'espace de stockage entravant les activités de l'entreprise
Mieux exploiter les surfaces de dépôts extérieures, notamment par un système de mutualisation / mise à disposition / location interentreprises



Solutions possibles	Prochaines étapes
<p>Mutualisation – location interentreprises des espaces de stockage</p>	<p>Utilisation du site de la FTI pour les annonces de vente, promotion ou location des espaces de dépôts</p> <p style="text-align: center;">http://www.fti.geneva.ch/objets-immobiliers/</p>

Synthèse du plan d'action et perspectives

Thématique	Actions prévues
Mobilité	<ul style="list-style-type: none">➤ Groupe de travail pour la mise en place d'un plan de mobilité interentreprises➤ Propositions d'aménagement de la zone à soumettre à la première commission écoParc
Energie	<ul style="list-style-type: none">➤ Transmettre l'information aux entreprises sur les concepts énergétiques territoriaux (CET) en vigueur➤ Echange d'expérience sur l'installation solaire photovoltaïque (PV)➤ Propositions de projets relatifs à l'aménagement du territoire à soumettre à la première commission écoParc
Surveillance	<ul style="list-style-type: none">➤ Groupe de travail pour la création d'un partenariat public-privé (PPP)➤ Repenser la surveillance en zone industrielle : rencontre entre FTI – iSSUE et entreprises de la zone
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none">➤ Information aux entreprises sur les pratiques actuelles de la commune de Vernier – Levée gratuite des déchets recyclables➤ Information aux entreprises sur la fin des tolérances communales➤ Faciliter le processus de mutualisation de la gestion des déchets et encourager le partage de bonnes pratiques
Espace de stockage	<ul style="list-style-type: none">➤ Information sur le nouveau site de la FTI pour les annonces de vente, promotion ou location des espaces de dépôts

Lancement des premières commissions écoParcs industriels ZIBAT et ZIMOGA – Mai 2017

Parallèlement à ces actions, la première commission de l'écoParc ZIBAT ainsi que la première commission de l'écoParc ZIMOGA seront lancées pour mai 2017.

La commission écoParc est une structure qui regroupe des représentants des entreprises, des communes, de l'Etat et de la FTI. La fréquence des séances de la commission est de trois par année.



Les représentants des entreprises sont nommés par l'Association des zones industrielles de Meyrin, Satigny et Vernier (AZI). Le rôle du délégué est de représenter et de défendre les intérêts des entreprises de sa zone industrielle. Une indemnité financière de participation et de présence aux séances est prévue pour les délégués des entreprises.

Toutes les personnes qui souhaitent se présenter sont invitées à faire part de leur candidature auprès de l'AZI : <http://azi-ge.ch/contacts/>